

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE/ROUYN-NORANDA
VILLE DE VILLE-MARIE

17 juillet 2017

À une séance régulière du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations le lundi 17 juillet 2017, à 20 h 04, à laquelle étaient présents :

MM. Mario Lefebvre, pro-maire
Yves S. Bergeron, conseiller
Richard Dessureault, conseiller
M^{me} Julie Parent, conseillère

Étaient absents : M. Bernard Flebus, maire, M. Michel Roy et M. Richard Cardinal, conseillers

Tous les conseillers formant quorum sous la présidence de M. Mario Lefebvre, pro-maire.

Était également présent à ladite assemblée, M. Martin Lecompte, directeur général, secrétaire-trésorier, de la Ville de Ville-Marie.

211-07-17

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Richard Dessureault, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant avec l'ajout des points :

1. Ouverture de la séance
2. Présences et quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions de l'auditoire
5. Adoption procès-verbaux
 - 5.1 Procès-verbal du 20 juin 2017
6. Administration
 - 6.1 Approbation des comptes du mois de juin 2017
 - 6.2 Mouvement de personnel – Directeur-général adjoint
7. Sécurité publique
 - 7.1 Avis de motion – Abrogation du règlement ayant créé ou constitué un service de sécurité incendie sur le territoire de la municipalité et dissolution dudit service de sécurité incendie, considérant la création de la Régie intermunicipale de la sécurité incendie du Témiscamingue (RISIT)
 - 7.2 Dépôt du projet de règlement n° 518 - Abrogation du règlement ayant créé ou constitué un service de sécurité incendie sur le territoire de la municipalité et dissolution dudit service de sécurité incendie, considérant la création de la Régie intermunicipale de la sécurité incendie du Témiscamingue (RISIT)

8. Transport
 - 8.1 Adjudication de contrat – Lumières de rues au DEL
9. Hygiène du milieu
 - 9.1 Offre de services professionnels en ingénierie – Projet déphosphatation – SNC-Lavalin-Stavibel
 - 9.2 Dépôt du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable
 - 9.3 Révision budgétaire 2017 – Office municipal d'habitation (OMH)
10. Urbanisme et développement du territoire
 - 10.1 Dérogation mineure 13 et 13B, rue St-Gabriel Sud
 - 10.2 Dérogation mineure 51, rue Notre-Dame-de-Lourdes
 - 10.3 Adoption du second projet de règlement n° 516
 - 10.4 Adoption du plan projet – G.E.-Morency
11. Loisirs et culture
 - 11.1 Financement de projets en cours – Édifice Gérard Caron – Piscine
 - 11.2 Entente relative à l'opération du Restaurant de l'aréna Frère Arthur-Bergeron
 - 11.3 Approbation de dépenses pour rénovation des portes d'accès – Phase II – Aréna Frère Arthur-Bergeron
11. Divers
12. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

212-07-17

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 JUIN 2017

Il est proposé par M. Yves S. Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juin 2017 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION

213-07-17

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS DE JUIN 2017

Il est proposé par M. Richard Dessureault, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la liste des déboursés, pour la période du mois de juin 2017, s'élevant à 183 926.83 \$, les salaires payés relativement à la même période s'élevant à 83 770.46 \$ ainsi que la liste des comptes à payer du mois de juin 2017 s'élevant à 325 218.85 \$ soient approuvés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

214-07-17

MOUVEMENT DE PERSONNEL- DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

CONSIDÉRANT QUE la période de probation de M. Daniel Grenier à titre de directeur général adjoint se terminait le 11 juillet 2017;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a accompagné M. Grenier tout au cours de l'année;

CONSIDÉRANT QUE les tâches qui lui ont été attribuées ont été accomplies avec rigueur et constance;

CONSIDÉRANT QUE les responsabilités qui lui ont été confiées ont été totalement assumées;

CONSIDÉRANT QUE M. Grenier a fait preuve d'un professionnalisme hors pair et qu'il a répondu amplement aux attentes de la direction générale;

CONSIDÉRANT QUE M. Grenier fait maintenant partie de l'équipe municipale;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général mentionne que M. Grenier est un atout pour la Ville de Ville-Marie.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} Julie Parent, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE CONFIRMER la permanence de M. Daniel Grenier en tant que directeur général adjoint. Une fiche d'évaluation sera jointe à son dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SÉCURITÉ PUBLIQUE

215-07-17

AVIS DE MOTION – ABROGATION DU RÈGLEMENT AYANT CRÉÉ OU CONSTITUÉ UN SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ ET DISSOLUTION DUDIT SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE, CONSIDÉRANT LA CRÉATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE DU TÉMISCAMINGUE (RISIT)

M. Yves S. Bergeron, conseiller, donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, de l'abrogation du règlement ayant créé ou constitué un service de sécurité incendie sur le territoire de la Ville de Ville-Marie et dissolution dudit service de sécurité incendie, considérant la création de la Régie intermunicipale de la sécurité incendie du Témiscamingue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

216-07-17

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 518 - ABROGATION DU RÈGLEMENT AYANT CRÉÉ OU CONSTITUÉ UN SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ ET DISSOLUTION DUDIT SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE, CONSIDÉRANT LA CRÉATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE DU TÉMISCAMINGUE (RISIT)

Dépôt auprès des membres du conseil du projet de règlement n° 518 concernant l'abrogation du règlement ayant créé ou constitué un service de sécurité incendie sur le territoire de la Ville de Ville-Marie et dissolution dudit service de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRANSPORT

217-07-17

ADJUDICATION DE CONTRAT – LUMIÈRES DE RUES AU DEL

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions de l'appel d'offres VM-TP-05 s'est déroulée le 10 juillet à 11 h;

CONSIDÉRANT QUE deux offres ont été inscrites au rapport de soumission et que l'offre de l'entreprise Westburn n'est pas conforme;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de Lumen est de 130 602,17 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QU'il n'y avait qu'un seul soumissionnaire et que le prix de la soumission dépasse le prix budgétaire;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 573.3.3 de *la loi sur les cités et villes* la loi permet de négocier à la baisse le prix de la soumission;

CONSIDÉRANT QUE les démarches de négociation ont été réalisées à la suite de l'analyse des soumissions et que l'entreprise a déposé une nouvelle offre de prix au montant de 106 650,81 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE ce montant est inférieur au prix budgétaire.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Dessureault, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER l'offre de Lumen pour l'acquisition des lumières de rue au DEL pour un montant de 106 650,81 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

HYGIÈNE DU MILIEU

218-07-17

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE –
PROJET DÉPHOSPHOTATION – SNC-LAVALIN-STAVIBEL

CONSIDÉRANT QUE selon la résolution 200-06-17 le directeur général devait procéder à une démarche de négociation;

CONSIDÉRANT QU'une rencontre de négociation a eu lieu avec le responsable de l'entreprise SNC-LAVALIN-STAVIBEL;

CONSIDÉRANT QU'une baisse significative d'un montant de 24 000 \$ plus taxes a été suggérée;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et le directeur des travaux publics mentionnent que cet effort est significatif et qu'il correspond davantage aux prévisions budgétaires;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de confirmer le prix total du contrat;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau prix du contrat est de 206 500 \$ avant taxes.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} Julie Parent, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER le coût du contrat de services professionnels à SNC-LAVALIN-STAVIBEL pour un montant de 206 500 \$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

219-07-17

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU
POTABLE

Le directeur général, M. Martin Lecompte, dépose le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220-07-17

RÉVISION BUDGÉTAIRE 2017 – OFFICE MUNICIPAL
D'HABITATION (OMH)

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation (OMH) a présenté son budget révisé 2017;

CONSIDÉRANT QU'étant donné sa participation financière la Ville doit approuver le budget.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Dessureault, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER le budget révisé de l'Office municipal d'habitation (OMH) du 5 juillet 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

221-07-17

DÉROGATION MINEURE 13 ET 13B, RUE ST-GABRIEL SUD

CONSIDÉRANT QUE le comité d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure n° 2017-04 du 13 et 13B, rue St-Gabriel Sud;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à corriger l'irrégularité suivante qui a été déclarée dans le certificat de localisation préparé par M. Paul-André Tremblay, arpenteur-géomètre en date du 10 mai 2017 :

- Relativement à la remise érigée sur le lot n° 6 110 146, devrait se situer à une distance minimum de 1,5 mètre de la limite nord de ce lot vu qu'elle possède une fenêtre sur ce mur, suivant le règlement municipal de zonage actuel de la municipalité. Elle se situe présentement à une distance de 0,81 centième de mètres de cette limite.

CONSIDÉRANT QUE l'irrégularité ne respecte pas les marges de recul comme le prescrit le règlement de zonage n° 458;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation ne porte pas atteinte aux propriétaires voisins au niveau de la jouissance de leur propriété et de leurs biens.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Dessureault, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en octroyant la dérogation mineure n° 2017-04 du 13 et 13B, rue St-Gabriel Sud.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉROGATION MINEURE 51, RUE NOTRE-DAME-DE-LOURDES

Ce point est reporté à une prochaine séance.

222-07-17

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° 516

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de règlement n° 516 modifiant le règlement de zonage n° 458 visant :

- Le prolongement de la rue Sabourin avec zonage Rc16 pour multilogements;
- La modification de zonage M21 par Rc17 sur la rue Frère-Moffette;

- L'intégration d'une partie de zonage Pd1 et Cb3 dans la zone Rb53 sur la rue G.E.-Morency;
- La modification de zonage Ia6 par Cb4 au 74, rue des Oblats Nord;
- La modification de zonage Rc11 par Cb5 au 26, rue St-Michel.

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à une assemblée ordinaire du conseil de la Ville de Ville-Marie tenue le 20 juin 2017;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Dessureault, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER le second projet de règlement n° 516 modifiant le règlement de zonage n° 458.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PLAN PROJET – G.E.-MORENCY

Ce point est reporté à une prochaine séance.

LOISIRS ET CULTURE

223-07-17

FINANCEMENT DE PROJETS EN COURS – ÉDIFICE GÉRARD CARON - PISCINE

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu la visite de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST);

CONSIDÉRANT QUE cette visite consistait à la vérification des normes de santé et de sécurité à la piscine;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cette visite certains correctifs doivent être apportés;

CONSIDÉRANT QU'une inspection technique du bâtiment a été effectuée le 2 septembre 2016 par la firme SNC-LAVALIN;

CONSIDÉRANT QUE des travaux sont nécessaires afin de respecter les normes de santé et sécurité;

CONSIDÉRANT QUE des travaux sont nécessaires à la salle des machines selon les recommandations de l'étude;

CONSIDÉRANT QUE les travaux consistent à installer un nouveau réservoir pour la chaudière et à procéder au démantèlement de l'ancienne chaudière et de la tuyauterie endommagée dont le coût estimé des travaux totalise 20 843 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE les travaux consistent à procéder à l'installation d'une douche oculaire dont le coût estimé des travaux totalise 1 715 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE les travaux consistent installer un dispositif anti-refoulement pour l'entrée d'eau principale du bâtiment pour le système de chauffage dont le coût estimé des travaux totalise 8 811 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT l'urgence à procéder aux travaux le plus tôt possible;

CONSIDÉRANT QUE les travaux n'étaient pas prévus au budget 2017;

CONSIDÉRANT QUE le financement des travaux peut s'effectuer par le règlement d'emprunt parapluie n° 483.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Dessureault, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE PROCÉDER aux dépenses des travaux tels que décrits ci-dessus.

DE PROCÉDER au financement des travaux par le solde disponible du règlement n° 483.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

224-07-17

ENTENTE RELATIVE À L'OPÉRATION DU RESTAURANT DE L'ARÉNA FRÈRE ARTHUR-BERGERON

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres de service de restauration a été lancé auprès du public en juin dernier;

CONSIDÉRANT QU'une seule offre a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE M. Stéphane Dupuis a démontré de l'intérêt afin d'acquérir la concession du restaurant de l'aréna Frère Arthur-Bergeron pour la prochaine saison;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de discussions avec l'administration générale, il désire dynamiser l'approche de restauration auprès des utilisateurs.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} Julie Parent, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCPETER la candidature de M, Stéphane Dupuis à titre de concessionnaire du restaurant de l'aréna Frère Arthur-Bergeron selon les modalités de l'entente.

QUE M. Daniel Grenier, directeur général adjoint agisse à titre de représentant et signataire autorisé pour la Ville de Ville-Marie au moment de signer cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

225-07-17

APPROBATION DES DÉPENSES POUR RÉNOVATION DES PORTES D'ACCÈS – PHASE II ARÉNA FRÈRE-ARTHUR BERGERON

CONSIDÉRANT QUE l'aréna ne peut accueillir plus de 260 personnes afin de respecter les paramètres de sécurité civile;

CONSIDÉRANT QUE la réfection de deux portes d'accès permettrait de porter le nombre à 635 personnes;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux étaient prévus au printemps 2018 dans le cadre de la réalisation des travaux de la phase II;

CONSIDÉRANT QUE l'arrivée d'une équipe junior est imminente et que l'aréna doit être disponible pour accueillir le maximum de personnes;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur actuel Construction Triax a déposé une estimation du coût des travaux qui s'élève à 10 218 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT l'importance de réaliser ses travaux avant l'ouverture de la saison.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Yves S. Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER la proposition de Construction Triax afin d'exécuter les travaux pour un montant estimé à 10 218 \$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

226-07-17

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M^{me} Julie Parent, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la séance soit levée. Il est 20 h 53.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mario Lefebvre
Pro-maire

Martin Lecompte
Directeur général
Secrétaire-trésorier